

Question de censure

La censure est un pouvoir utilisé pour interdire l'expression d'une pensée sous peine de représailles.

Ce pouvoir liberticide a été mis en œuvre pour préserver la dignité de chacun, empêcher la diffamation et l'insulte, en bref pour définir un espace consensuel ou la création artistique, par exemple, peut se développer mais sous contrôle.

L'utilisation de ce veto est laissée à la discrétion des responsables désignés qui peuvent l'utiliser pleinement et autoritairement.

Cette conception paraît nécessaire au regard de l'éthique mais que devient alors la liberté d'expression et qu'en est-il de la dérive que peut entraîner l'abus de son utilisation.

En effet, lorsque tout est respecté, préservé, ménagé et que tombe l'interdit quel sens prend alors cette loi qui ne profite qu'à celui qui l'utilise arbitrairement à des fins personnelles idéologiques ou religieuses. Il s'agit là d'un abus délibéré de pouvoir.

Cette pratique prive véritablement les créateurs de leur liberté professionnelle qui est la garantie indiscutable de l'authenticité des œuvres.

De plus, l'utilisation systématique de ce veto engendre une autre réaction qui est l'auto-censure, ce qui est grave, car le censeur est alors le créateur qui évite de lui-même les sujets et les actes susceptibles de polémique.

Il s'en suit des habitudes de création de plus en plus restrictives et des jugements de plus en plus répressifs.

Dans le film « Au nom de la rose », un moine s'empare d'un manuscrit sur lequel est posé un lorgnon. En fermant violemment l'ouvrage il brise les lentilles. Le symbole est flagrant, en supprimant l'accès au savoir l'ecclésiastique ramène à l'obscurantisme.

Ceci n'est pas si éloigné de nous et les ayatollahs sont aussi dans notre ville.

En juillet 2006 lors de la 5^{ème} biennale européenne d'art contemporain à Nîmes, un jeune artiste français, Quentin Jouret, a proposé d'installer dans l'espace public une sculpture pamphlet qui mettait l'accent sur l'hégémonie du pouvoir de l'argent dans le fonctionnement de l'art.

On y voyait un chef d'entreprise connu, Bernard Arnault, qui définissait en deux mots l'orientation de son engagement culturel. (Voir photo)

Cette œuvre a été refusée pour le motif « on ne doit pas toucher à la renommée de cet homme qui a tant fait pour l'Art dans le monde ».

Le travail de Quentin a été présenté dans un espace privé sans que son exposition soulève une quelconque émotion quand à sa portée politique.

Les propos échangés portaient principalement sur l'esthétique et la réalisation technique de l'objet.

Il y a à rappeler, puisqu'il le faut, que celui qui fait beaucoup pour l'art c'est d'abord l'artiste et que museler sa parole ne le fera jamais taire, bien au contraire, cette attitude répressive qui est celle de la faiblesse ne fait que décupler l'envie de la satire.

